



**Monsieur Jean-Paul DELAHAYE**  
**Directeur général**  
**de l'enseignement scolaire**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**107 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

N/R : CC/NA 19 12/13

Paris, le 21 novembre 2012

*Monsieur le Directeur général,*

*Les nouvelles modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat général entrent en vigueur cette année.*

*La préparation de ces épreuves demande dès à présent un travail considérable à nos collègues car les sujets doivent être confectionnés au niveau de l'établissement puis validés par les corps d'inspection.*

*Par ailleurs, la passation des épreuves, particulièrement en ce qui concerne l'expression orale, risque d'occasionner une augmentation conséquente de la charge de travail des enseignants concernés.*

*Nous sommes particulièrement attachés à une évaluation juste et positive des acquis des élèves à l'occasion des examens. Pour cette raison, nous vous demandons de faire en sorte que ces épreuves se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous vous demandons donc également :*

- la mise en place d'une banque nationale de sujets, comme elle existe, par exemple, pour les épreuves de capacités expérimentales de SVT et physique-chimie.*
- l'indemnisation du temps de travail supplémentaire lié à ces épreuves sur la base de l'indemnisation des épreuves orales du baccalauréat.*

*Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de notre considération distinguée.*

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire Général du SE-UNSA**

Copie à :

*M. Bernard Lejeune, Conseiller social*

*M. François Monnanteuil, IGEN, doyen du groupe langues vivantes*